

AVIS AU PUBLIC



En vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le
Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a accordé les autorisations suivantes:

Requérant	Objet	Référence	Autorisation	Affichage	Fin d'affichage
Adm. communale de Schieren	Autorisation pour la coupe d'urgence pour cause de bostryche au lieu-dit « In den Widenhoven », sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous les numéros 606/0 et 512/0	2025-002661	20.11.25	28.11.25	28.02.26
Ministère de l'Economie	Autorisation pour des travaux de balisage, de comptage et d'entretien réguliers à effectuer sur tous les sentiers de randonnée, de VTT balisés et de pistes cyclables régionales sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, pour une durée de 5 ans	2025-000892-M1	13.10.25	05.12.25	05.03.25
INRA	Autorisation pour la mise en place d'un dépôt temporaire de terre pour le remblayage des fouilles sur la parcelle 1269/4732 dans le cadre des fouilles, sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous les numéros 965/4752, 1242/5021, 1245/4747 et 1245/5023	2025-002693	17.12.25	22.12.25	22.03.26
Adm. communale de Schieren	Autorisation pour la destruction de biotopes et d'habitats protégés en vertu des articles 17 et 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 dans l'intérêt de la réalisation du PAP « nouveau quartier » (NQ) « In den Wangerten »	2025-001742-M1	15.01.26	20.01.26	20.04.26



AVIS AU PUBLIC

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	<p>Autorisation pour objet une destruction de biotopes au sens de l'article 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 dans l'intérêt de la mise à 2x2 voies de la B7 entre les échangeurs de Schieren et Ettelbruck (LOT 1), sur des fonds inscrits au cadastre de la Ville d'Ettelbruck et de la commune de Schieren, sections C d'Ettelbruck et A de Schieren, sous les numéros 1273/5610, 1279/4718, 1281/4739, 1445/4717, 1408/4712, 1428/4714, 1445/4958, 456/5521, 245/4696, 1286/4513, 1445/4716, 1448/4783, 251/5809, 1405/4708, 249/4704, 237/4863, 459/4690, 250/4699, 1249/4751, 1277/4782, 245/4698, 246/4697, 249/4700, 1445/4785, 1281/4738, 1429/770, 251/5810, 1408/4713, 1408/4711, 1414/4706, 1448/4786, 1405/4710, 1405/4709, 1272/4741, 1448/4728, 1448/4729, 1445/4873, 1276/5168, 1269/4743, 251/5408, 441/5607, 1445/4715, 1403/2695, 2798/7560, 408/4678, 462/4685, 1404 et 1414/4705 ;</p>	2025-002149	14.01.26	20.01.26	20.04.26
---	--	-------------	----------	----------	----------

En vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a accordé les autorisations suivantes:

